
NOTE DE SYNTHÈSE

USAID - MICHIGAN STATE UNIVERSITY

Food Security II Cooperative Agreement

(<http://www.aec.msu.edu/agecon/fs2/psynindx.htm>)



Country Missions and
Africa Bureau
Sahel Regional Program

Number 55F

October 2000



EVOLUTION DE LA FILIÈRE BOVINE AU MALI, TROIS ANS APRÈS LA DÉVALUATION

par

Mbaye Yade, Ousmane Sanogo, et Youssouf Koné



Accord de Coopération Sécurité Alimentaire II entre l'USAID, Bureau Global, Centre de Croissance Economique et de Développement Agricole, Office de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire et le Département d'Economie Agricole de Michigan State University

CONTEXTE : L'élevage constitue un important secteur d'activité au Mali tant sur le plan économique et social que sur le plan humain. En effet, il représente plus de 10% du PIB et occupe une partie non négligeable d'actifs, en particulier en milieu rural où il est considéré comme un mode de vie.

Cette filière, qui contribuait jadis de manière déterminante aux recettes d'exportations du Mali, a vu, tout au long des années 1980, son importance à ce propos se réduire considérablement jusqu'à la dévaluation du f cfa intervenue en janvier 1994.

Ce réajustement de la parité du f cfa procédait d'une volonté de restauration de la compétitivité des économies des pays africains de la Zone franc. Concrètement pour le Mali, cela devait se traduire, entre autres, par une reconquête des parts de marchés dans les pays de la côte Ouest- africaine perdues au profit de la concurrence extra-africaine, en particulier des exportateurs subventionnés de l'Union Européenne.

Trois ans après la dévaluation, le PRISAS, en collaboration avec une équipe de chercheurs de l'IER, a procédé à un examen de l'évolution de la filière bovine au Mali, et ce en vue d'identifier les principales contraintes qui entravent la réalisation des

effets positifs escomptés de la dévaluation pour la filière.¹

SYNTHESE DES RESULTATS : La reconquête d'importantes parts de marchés des pays côtiers par le Mali dans la filière des exportations de bovins sur pied s'est accompagnée d'une baisse considérable de la consommation nationale de viande bovine. Les abattages locaux contrôlés, i.e. les animaux abattus régulièrement dans les abattoirs et aires d'abattage publiquement reconnus, ont baissé depuis la dévaluation de 18% en moyenne par rapport à la période 1990-1993. Si l'on considère que, dans le même temps, la population a augmenté en moyenne de près de 3% par an, on comprend aisément que la consommation par tête a considérablement baissé.

Les prix de la viande bovine ont connu entre 1993 et 1996 des hausses supérieures à 75%. Ces hausses sont comparables à celles enregistrées au Burkina Faso, également pays sahélien à vocation d'élevage,

¹Le Programme régional de Renforcement institutionnel en matière de recherches sur la Sécurité Alimentaire au Sahel (PRISAS) de l'Institut du Sahel a initié en 1996, en collaboration avec des équipes nationales de chercheurs de pays d'Afrique de l'Ouest, une série d'études concertées de filières dans lesdits pays, dont la filière bovine au Mali.



quoiqu'elles leur soient légèrement supérieures. Ces augmentations très élevées dans ces deux pays fortement sollicités par les pays côtiers au lendemain de la dévaluation tranchent nettement avec celles relativement modérées observées au Sénégal qui est plutôt un pays importateur. On constate également que tous les acteurs de la filière, de l'éleveur au boucher en passant par le marchand et le chevillard (grossiste de viande) dans les deux pays continentaux bénéficient d'une augmentation réelle de leur prix de vente, cela veut dire que le taux d'augmentation desdits prix est supérieur au taux d'inflation ayant prévalu dans les pays ; ce qui n'est pas le cas au Sénégal.

L'éleveur et le chevillard ont bénéficié d'une bonne transmission des prix après la dévaluation, comme l'atteste la figure. En effet, entre 1993 et 1996, à peu près 95% de l'augmentation du prix obtenue par le marchand et le boucher est répercutée respectivement à l'éleveur et au chevillard qui sont leurs fournisseurs.

Plus spécifiquement, on a constaté que c'est le marché des génisses qui a enregistré la plus forte hausse et la meilleure transmission de prix pour le producteur au Mali entre 1992/1993 et 1994/1995; ce qui peut être interprété comme des investissements ou encore des intentions de production future.

La dévaluation a également entraîné un renchérissement des intrants, notamment ceux importés, mais aussi des sous-produits agro-industriels locaux dont l'exportation est devenue plus rentable. Il convient de noter qu'au Mali, l'augmentation de 43% du prix des aliments à base de graines de coton entre 1993 et 1996 a été plus que compensée par les augmentations de prix au producteur pendant la même période.

La dévaluation est intervenue au Mali dans un contexte d'allègement des procédures d'exportation et d'évolution favorable de la législation européenne en matière de subventions des exportations vers la Côte ouest-africaine. Ces subventions ont diminué de 25 à 30% entre 1993 et 1995.

Ces facteurs ainsi que les incitations relatives aux prix ont contribué à un regain de compétitivité des

exportations de bétail du Mali en direction de ses partenaires traditionnels. Toutefois, l'augmentation du prix de la viande sur ces marchés extérieurs de consommation et la réduction du pouvoir d'achat du consommateur malien, consécutives à la dévaluation ont engendré une baisse de la consommation nationale.

La relance de la filière bovine au Mali semble avoir été de courte durée. Après une réaction très forte au contexte favorable en 1994, caractérisée par une augmentation substantielle des prélèvements contrôlés de l'ordre de 58%, les niveaux de prélèvements sont redevenus en 1995 et 1996 comparables à ceux d'avant-dévaluation, malgré un relèvement affiché en 1997. Cette dernière année a enregistré un niveau de prélèvement de plus de 20% supérieur à celui de la période 1990-1993. Cependant, il faudra attendre 1998 pour voir si cette tendance à la hausse se confirme.

Des incertitudes planent sur la durabilité de cette réaction de l'offre. Les taux d'exploitation calculés sur la base des prélèvements contrôlés sont très bas, autour de 4% par rapport à un disponible exploitable estimé à 12%. Même si le taux d'exploitation calculé est sous-estimé avec la non prise en compte des abattages en dehors des infrastructures officielles ainsi que des exportations hors circuit officiel, il apparaît réaliste de considérer un taux d'exploitation réel inférieur à 8%. Et il n'y a pas de signe annonciateur d'un changement de comportement à cet effet de la part des éleveurs traditionnels.

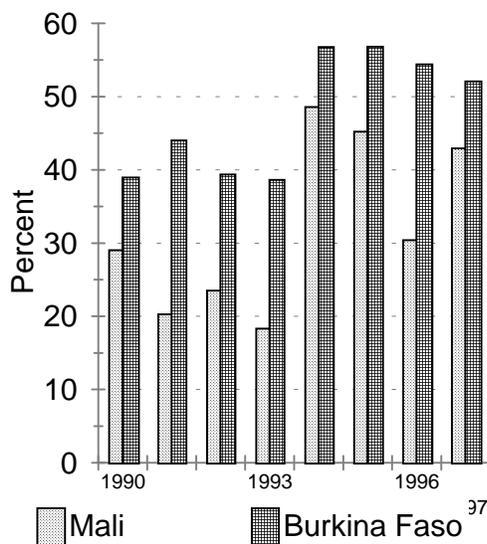
Par ailleurs, la rentabilité des autres formes d'exploitation plus intensives n'est pas avérée en toute saison. Les coûts de production résultant d'utilisation relativement intensive d'intrants achetés ne sont compensés par les produits que pendant les périodes pendant lesquelles l'élevage traditionnel ne satisfait pas la demande et, par conséquent les prix des animaux sont élevés.

Un réajustement dans la répartition des prélèvements en faveur des exportations s'est opéré au détriment des abattages locaux depuis la dévaluation. Etant donné l'étroitesse de la marge de manoeuvre des acteurs à augmenter l'offre pour satisfaire la demande



croissante, les forces du marché ont arbitré entre une demande des pays côtiers plus solvable et la demande intérieure, en faveur de la première. La figure 1 montre que la part des exportations dans les prélèvements totaux est passée de 23% en moyenne pendant la période 1990-1993 à une moyenne 43% pour la période post-dévaluation; et ce malgré une chute brutale de ce ratio en 1996 à 30%, un rééquilibrage qui serait sans doute dû au relèvement du prix de la viande à Bamako qui n'était que légèrement inférieur à celui qui prévalait à Abidjan.

Figure 1. Part des exportations dans les prélèvements des bovins du Mali et du Burkina Faso



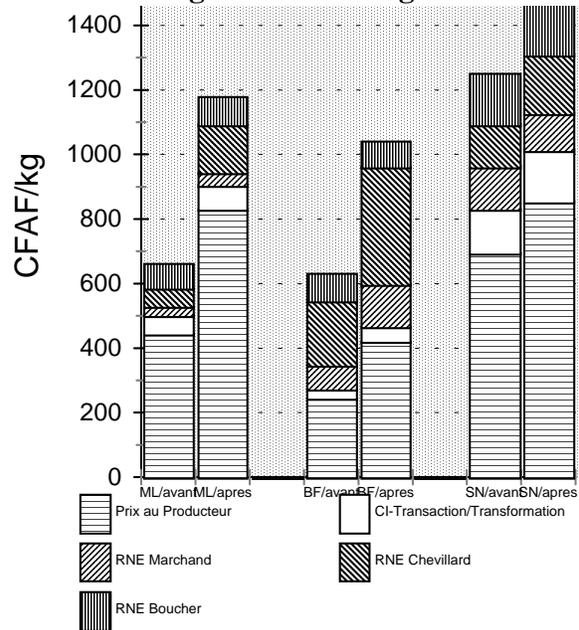
En termes absolus, si l'on exclut l'année de la dévaluation, 1994 qui a été exceptionnelle, les exportations sont en hausse de 85% depuis la dévaluation alors que les abattages sont en retrait de près de 20%.

Les producteurs ont affiché des changements de stratégies face à la dévaluation. Par exemple, la part des vaches adultes dans les ventes a augmenté en même temps que des reconstitutions de troupeaux étaient perceptibles. Il est à noter également une

réorientation de certains opérateurs vers la production d'espèces à cycle court.

Selon l'analyse du compte de la filière locale, se rapportant à l'équivalent d'un kg de viande rouge, la part du prix au producteur dans le prix au consommateur reste stable autour de 70%. L'examen de la figure 2 montre que les grands gagnants de la dévaluation dans la filière sont d'abord le chevillard et le producteur, suivis de loin par le marchand et le boucher dont le revenu net réel sur un kg de viande a baissé. Pour tous les autres acteurs, les revenus ont augmenté plus vite que le niveau général des prix. Toutefois, l'évolution du revenu unitaire ne suffit pas pour tirer des conclusions sur l'évolution du pouvoir d'achat. Pour cela, il faut prendre en compte

Figure 2. Evolution des comptes de la filière en F CFA/kg de viande rouge



l'évolution du volume des quantités traitées par les différents acteurs. Par exemple, l'augmentation sensible du revenu net du chevillard par kg de viande rouge s'est accompagnée d'une réduction importante de leur volume d'activités. Pour l'éleveur, une analyse plus minutieuse prenant en compte l'évolution du compte de la filière, celle des prélèvements ainsi que l'inflation fait ressortir une augmentation moyenne du revenu réel de 18% entre 1993 et 1996.



Le regain de compétitivité de la filière d'exportation après la dévaluation attestée par le réajustement de la répartition des prélèvements mentionné plus haut est confirmé par l'analyse comparée des comptes de la filière locale et d'exportation. Cette analyse révèle un revenu net de l'exportateur supérieur à celui du marchand opérant dans les limites nationales. Cependant, il faut signaler que les charges d'exploitation des exportateurs sont particulièrement élevées, notamment celles afférant au transfert: 230 US Dollar pour le transfert de l'équivalent d'une tonne de viande rouge du Mali à la Côte d'Ivoire contre seulement 80 US Dollar pour le transfert du même produit du marché mondial à la Côte d'Ivoire.

Une comparaison de la filière d'exportation du Mali vers la Côte d'Ivoire avec la filière locale ivoirienne aboutit à une compétitivité du marché car les exportateurs maliens n'empêchent pas de super bénéfices.

PERSPECTIVES : Les effets pervers de la reconquête par le Mali de parts de marchés traditionnels de la Côte perdues durant la décennie qui a précédé la dévaluation, sur la consommation nationale risquent de s'accroître.

La concurrence de la demande ivoirienne vis à vis de la demande interne devrait s'accroître, sauf si la tendance actuelle de réduction des subventions accordées par l'Union Européenne aux exportateurs européens devrait s'inverser. Cette inversion de tendance bien que peu probable avec la mise en oeuvre des dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) n'est pas tout à fait à exclure, du fait de la menace de la vache folle sur la reconstitution de nouveaux stocks de viande européens.

Il est fort à parier qu'en présence de subventions européennes à l'exportation de viande, la Côte d'Ivoire continuera sa politique de protection de sa filière interne par les prélèvements compensatoires. Et cette compensation protégerait en même temps les exportations sahéniennes face à la concurrence européenne.

Si aucune disposition n'est prise, la production malienne ne pourrait pas répondre à la demande nationale et à la demande grandissante des pays

côtiers. Les taux d'exploitation de l'élevage traditionnel ainsi que la rentabilité de systèmes plus intensifs ne sont pas favorables à cette perspective. En plus le potentiel de production s'est considérablement détérioré, si l'on considère que le Mali dispose aujourd'hui à peu près des mêmes effectifs qu'au début des années 1970 avant les sécheresses, alors que la population a plus que doublé entre-temps. Les ressources naturelles se sont également réduites.

En dehors des actions à entreprendre au niveau des autres filières animales, des politiques de promotion de la productivité de la filière doivent être mises en oeuvre.

Concernant l'élevage traditionnel, il semble que le prix n'est pas le seul facteur d'incitation. Le prix réel au producteur est aujourd'hui à un niveau nettement plus élevé qu'avant la dévaluation alors que les prélèvements actuels sont quasiment au même niveau qu'avant la dévaluation. Une autre piste qui devrait être explorée pour l'augmentation du taux d'exploitation est la promotion de l'offre de biens de consommation et d'équipement susceptibles d'accroître considérablement le bien-être des éleveurs. De la même manière, il faudrait éviter toute politique tendant à subventionner le surstockage, politiques pouvant déboucher sur des coûts d'opportunité de maintien des animaux trop bas, voire négatifs.

La contrainte principale à l'accroissement de la productivité par le biais de l'intensification réside essentiellement dans les difficultés d'accès aux intrants modernes comme les sous-produits agro-industriels. En effet, ceux-ci ne sont pas toujours disponibles sur le marché et en plus sont soumis à de fortes fluctuations intra-annuelles de prix. Aussi, des actions en faveur d'une plus grande disponibilité de ces produits et de la stabilisation de leur prix est-elle indispensable.

Cette recherche a été menée dans le cadre de l'Accord de Coopération Sécurité Alimentaire entre l'USAID et Michigan State University (MSU). Elle a été exécutée conjointement par des chercheurs de l'Institut du Sahel (Programme PRISAS), des équipes nationales sahéniennes, et de MSU. Elle a été financée par l'Office des Affaires Africaines, Programme Régional du Sahel du Bureau Régional pour l'Afrique de l'USAID. Les idées exprimées ici sont uniquement celles des auteurs.

Yade est professeur adjoint dans le Département d'Economie Agricole à Michigan State University (MSU), basé à l'Institut du Sahel à Bamako. Sanogo et Koné sont chercheurs dans l'Institut d'Economie Rurale, Division d'Economie des Filières (IER/ECOFIL).